Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1635_001.jpg

VINGT-VNIESME TOME DV MERCVRE FRANCOIS, OV SVITE DE L'HISTOIRE de nostre Temps, sous le regne auguste du Tres-Chrestien Roy de France & de Nauarre LOVYS XIII.

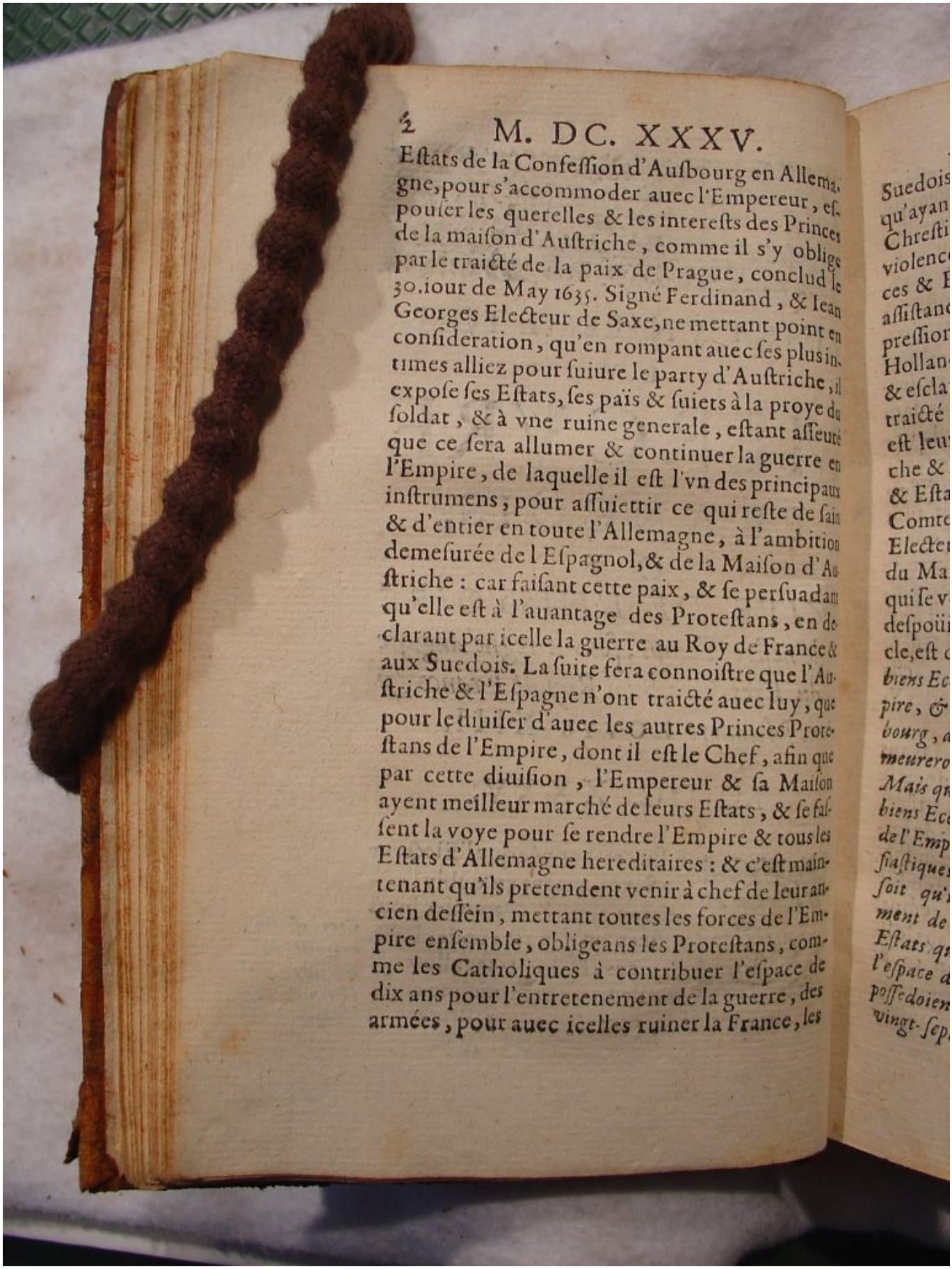
M. DC. XXXV.

CE fut cette année que l'Electeur de Saxe mettant en oubly l'ancienne amitié, & tous les bons offices qu'il a receus des Rois, Princes, & Estats ses alliez, & meilleurs amis, a mesme comme abandonné la protection des Princes &

Cecy est vn extraict du discours, sur le traicté de Prague.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1635_002.jpg



Estats de la Confession d'Ausbourg en Allemagne, pour s'accommoder auec l'Empereur, espouser les querelles & les interests des Princes de la maison d'Austriche, comme il s'y oblige par le traicté de la paix de Prague, conclud le 30. iour de May 1635. Signé Ferdinand, & Iean Georges Electeur de Saxe, ne mettant point en consideration, qu'en rompant auec ses plus intimes alliez pour suiure le party d'Austriche, il expose ses Estats, ses païs & suiets à la proye du soldat, & à vne ruine generale, estant asseuré que ce sera allumer & continuer la guerre en l'Empire, de laquelle il est l'vn des principaux instrumens, pour assuiettir ce qui reste de sain & d'entier en toute l'Allemagne, à l'ambition demesurée de l Espagnol, & de la Maison d'Austriche : car faisant cette paix, & se persuadant qu'elle est à l'auantage des Protestans, en declarant par icelle la guerre au Roy de France & aux Suedois. La suite fera connoistre que l'Austriche & l'Espagne n'ont traicté auec luy, que pour le diuiser d'auec les autres Princes Protestans de l'Empire, dont il est le Chef, afin que par cette diuision, l'Empereur & sa Maison ayent meilleur marché de leurs Estats, & se facent la voye pour se rendre l'Empire & tous les Estats d'Allemagne hereditaires : & c'est maintenant qu'ils pretendent venir à chef de leur ancien dessein, mettant toutes les forces de l'Empire ensemble, obligeans les Protestans, comme les Catholiques à contribuer l'espace de dix ans pour l'entretenement de la guerre, des armées, pour auec icelles ruiner la France, les

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1635_003.jpg

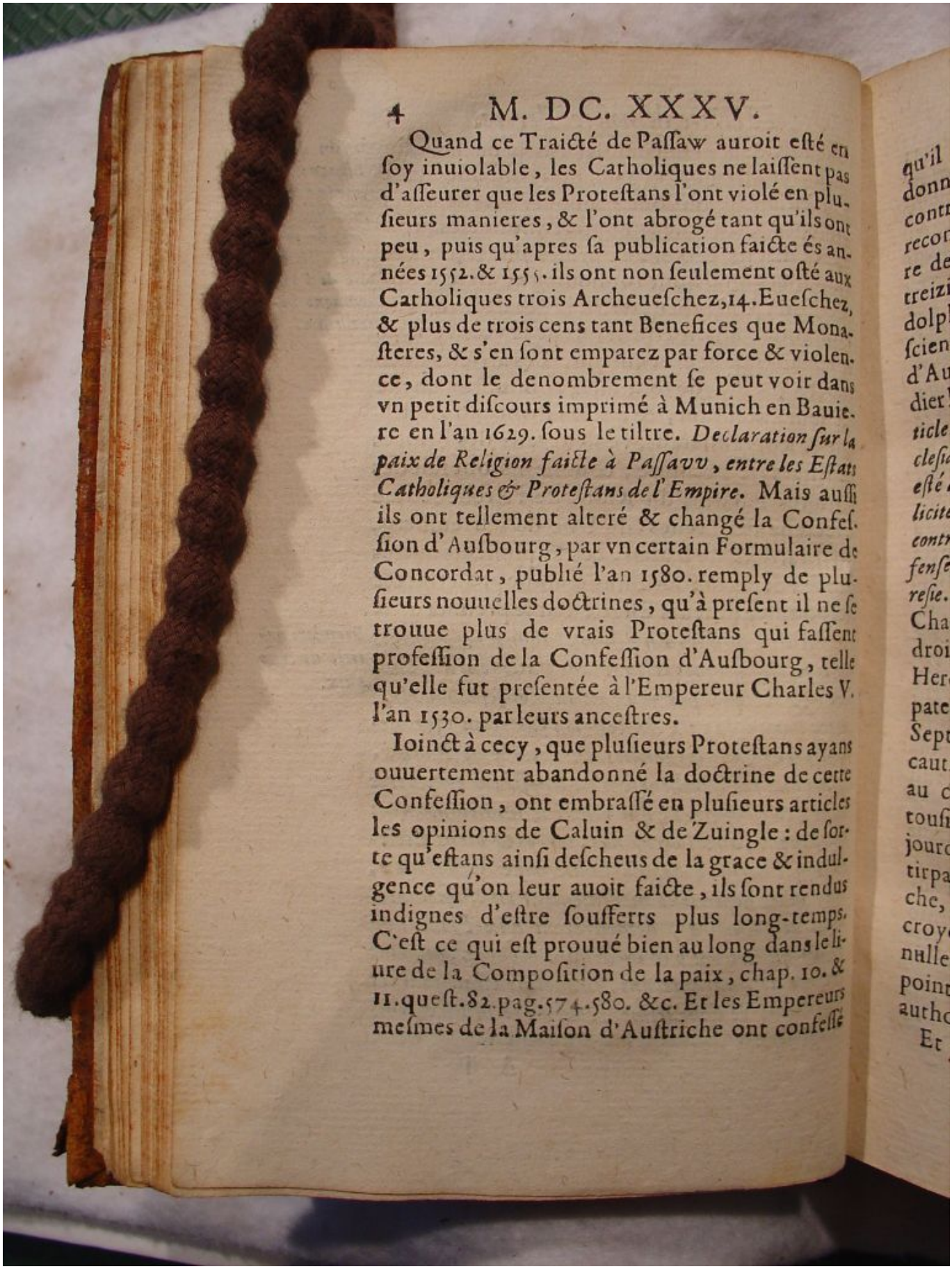
Suedois & les Hollandois, s'ils peuuent, afin qu'ayant eſbranlé ces puiſſantes colomnes de la Chreſtienté, qui ont touſiours arreſté leurs violences, & ruiné leurs pretenſions, les Princes & Eſtats Proteſtans priuez des ſecours & aſſiſtances qu'ils ont touſiours tiré en leur oppreſſion, de France, de Suede & des Eſtats de Hollande, ſoient contraints de ſe voir vaſſaux & eſclaues de leurs ennemis. Les articles de ce traicté de Prague font aſſez connoiſtre quelle eſt leur intention, & que les Princes d'Auſtriche & leurs adherans, veulent faire des Princes & Eſtats de l'Empire, comme ils ont fait des Comtes Palatins du Rhin, de l'Archeueſque Electeur de Treues, du Duc de Wirtemberg, du Marquis de Baden, & de pluſieurs autres qui ſe voyent auiourd'huy comme proſcripts & deſpoüillez de leurs Eſtats. Par le premier article, eſt dit, que les *Eueſchez, Abbayes, & autres biens Eccleſiaſtiques releuans mediatement de l'Empire, & occupez par ceux de la Confeſſion d'Auſbourg, auant la paix de Religion faite l'an 1552. demeureront dans les termes du Traicté de Paſſaw. Mais que les Archeueſchez, Eueſchez & autres biens Eccleſiaſtiques, qui releuent immediatement de l'Empire, auec leurs fonds, terres & biens Eccleſiaſtiques occupez depuis ladite paix de Religion, ſoit qu'ils dependent mediatement ou immediatement de l'Empire, demeureront aux Princes & Eſtats qui les ont par cy-deuant occupez, pendant l'eſpace de quarante ans, au meſme eſtat qu'il les poſſedoient le douzieſme Nouembre mil ſix cents vingt-ſept.*

Deſſein de l'Eſpagnol, & de la Maiſon d'Auſtriche, de ſe rendre l'Empire de l'Allemagne hereditaire.

Premiere article de ceste paix.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1635_004.jpg



Quand ce Traicté de Paſſaw auroit eſté en ſoy inuiolable, les Catholiques ne laiſſent pas d'aſſeurer que les Proteſtans l'ont violé en pluſieurs manieres, & l'ont abrogé tant qu'ils ont peu, puis qu'apres ſa publication faicte és années 1552. & 1555. ils ont non ſeulement oſté aux Catholiques trois Archeueſchez, 14. Eueſchez, & plus de trois cens tant Benefices que Monaſteres, & s'en ſont emparez par force & violence, dont le denombrement ſe peut voir dans vn petit diſcours imprimé à Munich en Bauiere en l'an 1629. ſous le tiltre. *Declaration ſur la paix de Religion faicte à Paſſavv, entre les Eſtats Catholiques & Proteſtans de l'Empire.* Mais auſſi ils ont tellement alteré & changé la Confeſſion d'Auſbourg, par vn certain Formulaire de Concordat, publié l'an 1580. remply de pluſieurs nouuelles doctrines, qu'à preſent il ne ſe trouue plus de vrais Proteſtans qui faſſent profeſſion de la Confeſſion d'Auſbourg, telle qu'elle fut preſentée à l'Empereur Charles V. l'an 1530. par leurs anceſtres.

Ioinct à cecy, que pluſieurs Proteſtans ayans ouuertement abandonné la doctrine de cette Confeſſion, ont embraſſé en pluſieurs articles les opinions de Caluin & de Zuingle: de ſorte qu'eſtans ainſi deſcheus de la grace & indulgence qu'on leur auoit faicte, ils ſont rendus indignes d'eſtre ſoufferts plus long-temps. C'eſt ce qui eſt prouué bien au long dans le liure de la Compoſition de la paix, chap. 10. & 11. queſt. 82. pag. 574. 580. &c. Et les Empereurs meſmes de la Maiſon d'Auſtriche ont confeſſé

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1635_005.jpg

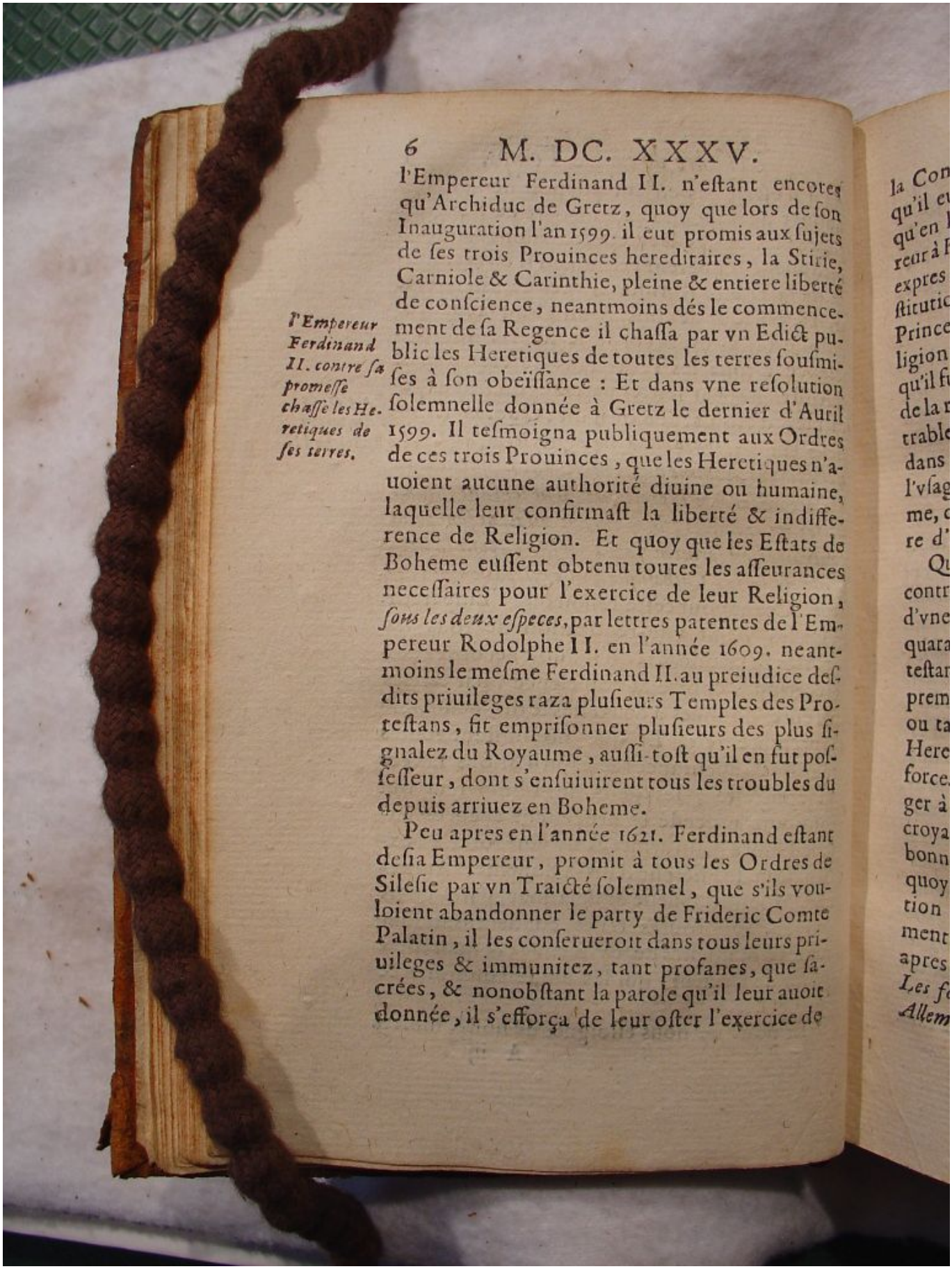
qu'il n'eſtoit pas en leur pouuoir de faire or-
donner quelque choſe en matiere de Religion
contre les ſaincts Decrets & Canons : ainſi l'a
reconneu l'Empereur Ferdinand I. en la cloſtu-
re de la Diette d'Auſbourg tenuë l'an 1559. le
treiziesme iour de Iuin ; Ainſi l'Empereur Ro-
dolphe II. ayant accordé la liberté de con-
ſcience à tous les Proteſtans de Hongrie &
d'Auſtriche, par lettres patentes qu'il fit expe-
dier le 6. d'Aouſt 1606. où il dit : *Que pour les ar-
ticles qui concernent la Religion & les affaires Ec-
cleſiaſtiques, comme auſſi tous les autres qui auoient
eſté accordez aux Heretiques, il ne les faut eſtimer
licites & valables, ſinon entant qu'ils ne ſont point
contraires au ſerment fait à ſon ſacre, pour la def
fenſe de la foy Catholique & l'extirpation de l'he-
reſie.* Ce fut pour cette raiſon que l'Empereur
Charles V. fit vne reuocation de tous les
droicts & priuileges, qu'il auoit accordez aux
Heretiques contre ſa conſcience, par lettres
patentes données à Bruxelles le dix-neufieſme
Septembre 1555. Et que nonobſtant toutes
cautions, aſſeurances & capitulations faictes
au contraire, les gens de l'Empereur ont
touſiours procedé & procedent encores au-
jourd'huy à main armée & de viue force à l'ex-
tirpation de l'hereſie dans la Boheme, l'Auſtri-
che, Morauie, Sileſie & Palatinat, parce qu'ils
croyent que toutes telles conuentions ſont
nulles, & illicites de ſoy-meſme, & qu'il n'y a
point de ſerment, qui les puiſſe confirmer &
authoriſer.

Paroles de l'Empereur Rodolphe II.

Et pour ne nous eſloigner de noſtre ſubiet,

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1635_006.jpg



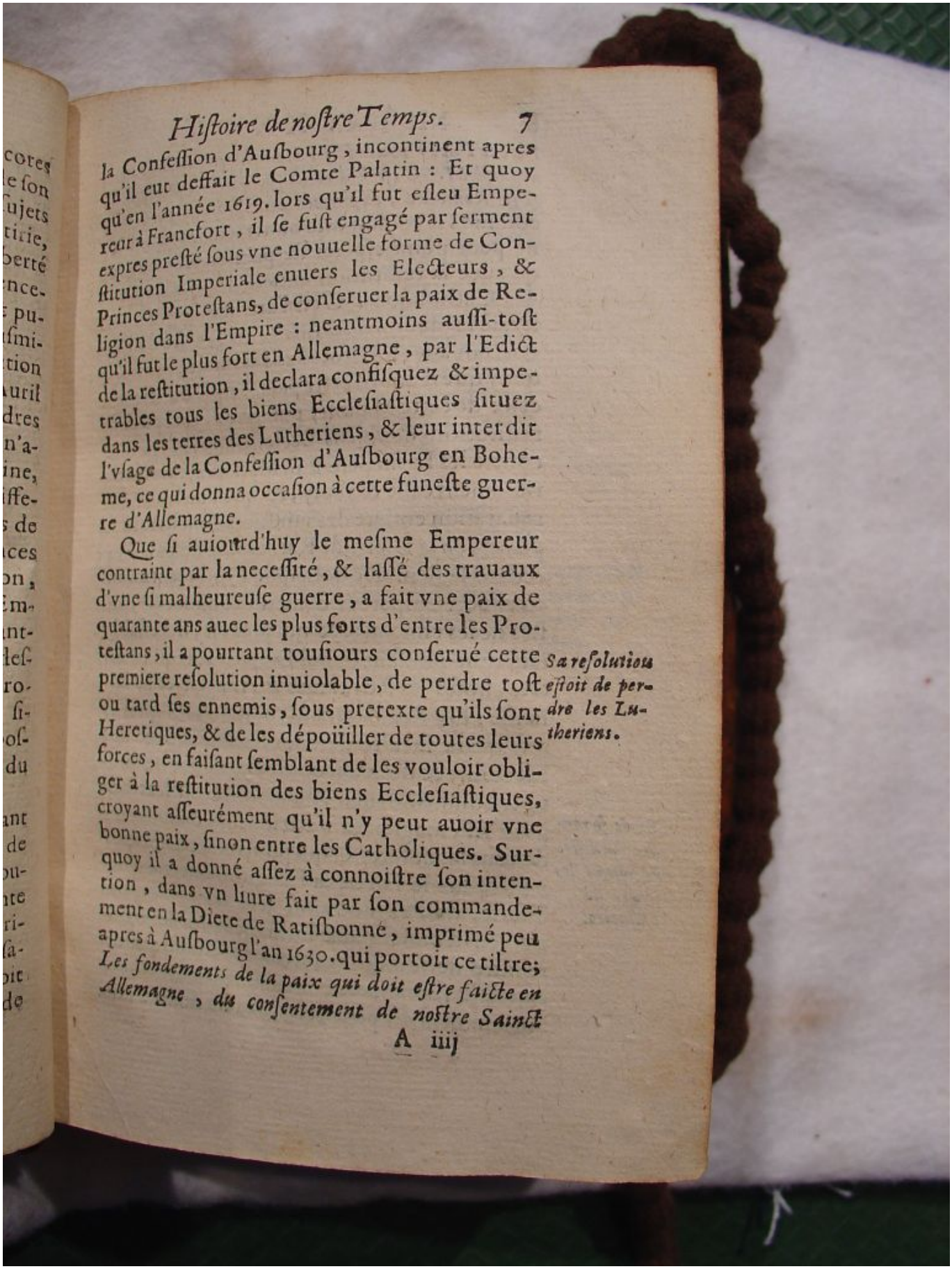
l'Empereur Ferdinand II. n'eſtant encores qu'Archiduc de Gretz, quoy que lors de ſon Inauguration l'an 1599. il eut promis aux ſujets de ſes trois Prouinces hereditaires, la Stirie, Carniole & Carinthie, pleine & entiere liberté de conſcience, neantmoins dés le commencement de ſa Regence il chaſſa par vn Edict public les Heretiques de toutes les terres ſouſmiſes à ſon obeïſſance : Et dans vne reſolution ſolemnelle donnée à Gretz le dernier d'Auril 1599. Il teſmoigna publiquement aux Ordres de ces trois Prouinces, que les Heretiques n'auoient aucune authorité diuine ou humaine, laquelle leur confirmaſt la liberté & indifference de Religion. Et quoy que les Eſtats de Boheme euſſent obtenu toutes les aſſeurances neceſſaires pour l'exercice de leur Religion, *ſous les deux eſpeces*, par lettres patentes de l'Empereur Rodolphe II. en l'année 1609. neantmoins le meſme Ferdinand II. au preiudice deſdits priuileges raza pluſieurs Temples des Proteſtans, fit empriſonner pluſieurs des plus ſignalez du Royaume, auſſi-toſt qu'il en fut poſſeſſeur, dont s'enſuiuirent tous les troubles depuis arriuez en Boheme.

l'Empereur Ferdinand II. contre ſa promeſſe chaſſe les Heretiques de ſes terres.

Peu apres en l'année 1621. Ferdinand eſtant deſia Empereur, promit à tous les Ordres de Sileſie par vn Traicté ſolemnel, que s'ils vouloient abandonner le party de Frideric Comte Palatin, il les conſerueroit dans tous leurs priuileges & immunitez, tant profanes, que ſacrées, & nonobſtant la parole qu'il leur auoit donnée, il s'efforça de leur oſter l'exercice de

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1635_007.jpg



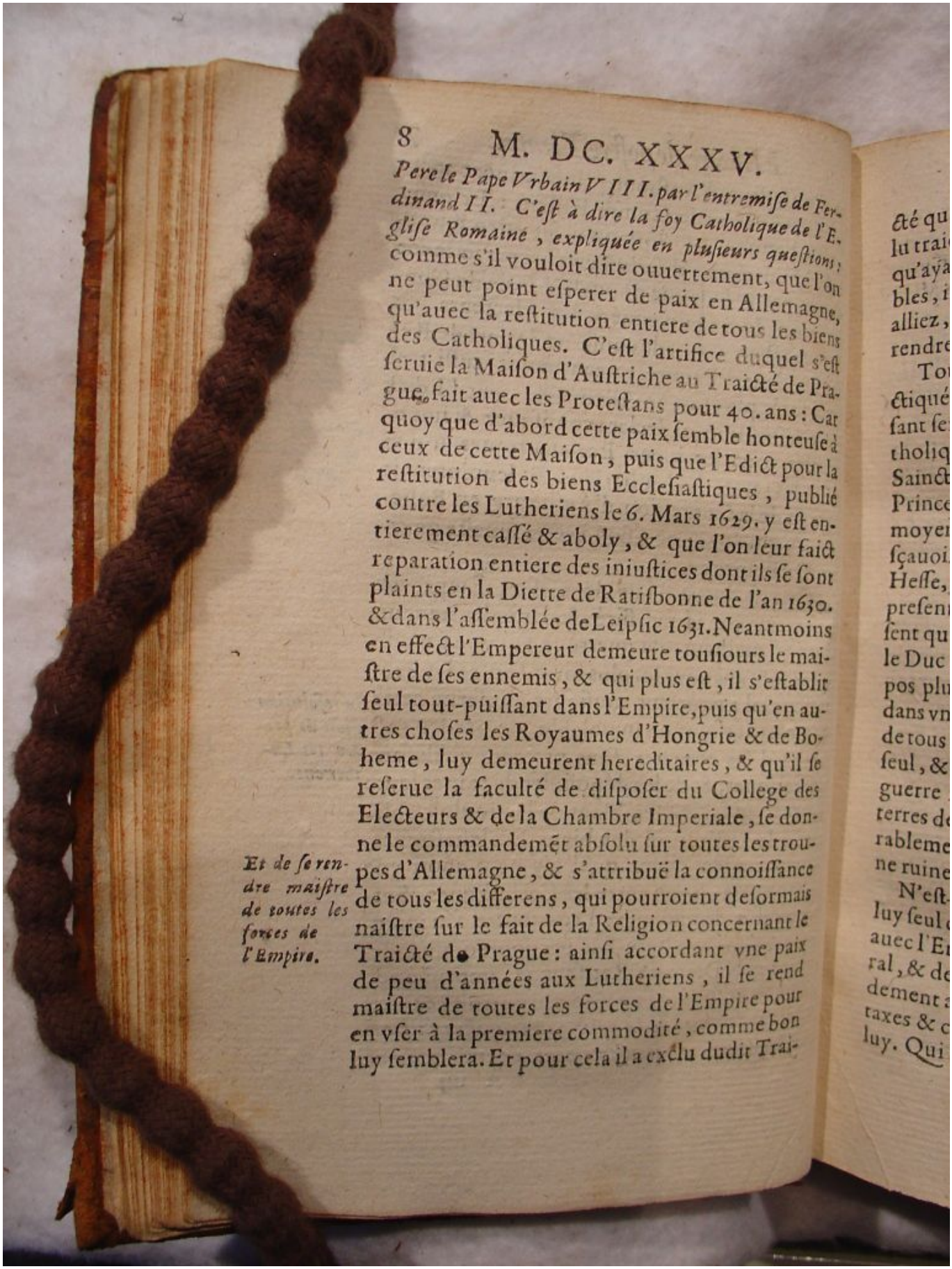
la Confeſſion d'Auſbourg, incontinent apres qu'il eut deffait le Comte Palatin : Et quoy qu'en l'année 1619. lors qu'il fut eſleu Empereur à Francfort, il ſe fuſt engagé par ſerment expres preſté ſous vne nouuelle forme de Conſtitution Imperiale enuers les Electeurs, & Princes Proteſtans, de conſeruer la paix de Religion dans l'Empire : neantmoins auſſi-toſt qu'il fut le plus fort en Allemagne, par l'Edict de la reſtitution, il declara confiſquez & impetrables tous les biens Eccleſiaſtiques ſituez dans les terres des Lutheriens, & leur interdit l'vſage de la Confeſſion d'Auſbourg en Boheme, ce qui donna occaſion à cette funeſte guerre d'Allemagne.

Sa reſolution eſtoit de perdre les Lutheriens.

Que ſi auiourd'huy le meſme Empereur contraint par la neceſſité, & laſſé des trauaux d'vne ſi malheureuſe guerre, a fait vne paix de quarante ans auec les plus forts d'entre les Proteſtans, il a pourtant touſiours conſerué cette premiere reſolution inuiolable, de perdre toſt ou tard ſes ennemis, ſous pretexte qu'ils ſont Heretiques, & de les dépoüiller de toutes leurs forces, en faiſant ſemblant de les vouloir obliger à la reſtitution des biens Eccleſiaſtiques, croyant aſſeurément qu'il n'y peut auoir vne bonne paix, ſinon entre les Catholiques. Surquoy il a donné aſſez à connoiſtre ſon intention, dans vn liure fait par ſon commandement en la Diete de Ratiſbonne, imprimé peu apres à Auſbourg l'an 1630. qui portoit ce tiltre; *Les fondements de la paix qui doit eſtre faicte en Allemagne, du conſentement de noſtre Sainct*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1635_008.jpg

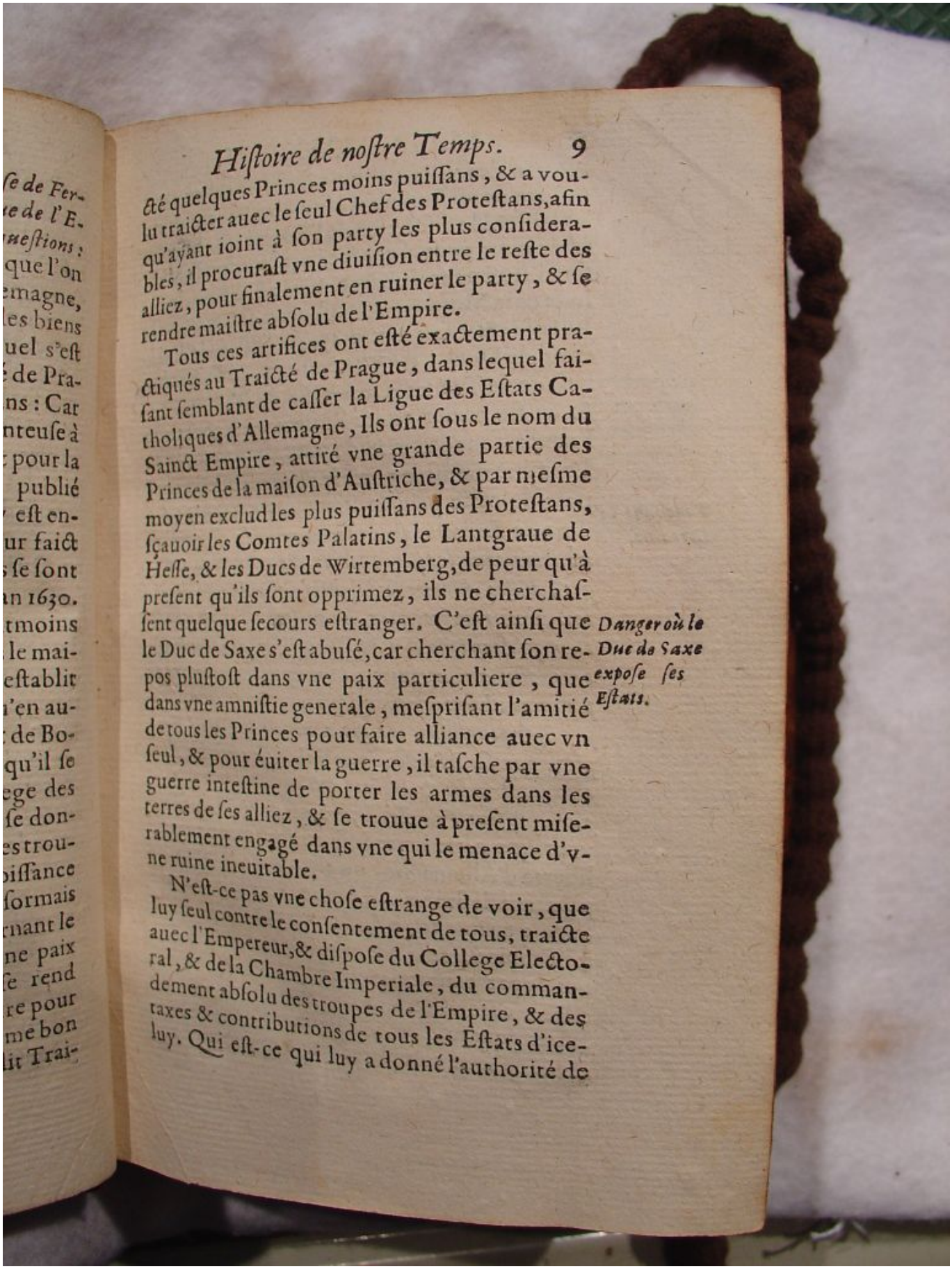


Pere le Pape Vrbain VIII. par l'entremiſe de Ferdinand II. C'eſt à dire la foy Catholique de l'Egliſe Romaine, expliquée en pluſieurs queſtions; comme s'il vouloit dire ouuertement, que l'on ne peut point eſperer de paix en Allemagne, qu'auec la reſtitution entiere de tous les biens des Catholiques. C'eſt l'artifice duquel s'eſt ſeruie la Maiſon d'Auſtriche au Traicté de Prague, fait auec les Proteſtans pour 40. ans: Car quoy que d'abord cette paix ſemble honteuſe à ceux de cette Maiſon, puis que l'Edict pour la reſtitution des biens Eccleſiaſtiques, publié contre les Lutheriens le 6. Mars 1629. y eſt entierement caſſé & aboly, & que l'on leur faict reparation entiere des iniuſtices dont ils ſe ſont plaints en la Diette de Ratiſbonne de l'an 1630. & dans l'aſſemblée de Leipſic 1631. Neantmoins en effect l'Empereur demeure touſiours le maiſtre de ſes ennemis, & qui plus eſt, il s'eſtablit ſeul tout-puiſſant dans l'Empire, puis qu'en autres choſes les Royaumes d'Hongrie & de Boheme, luy demeurent hereditaires, & qu'il ſe reſerue la faculté de diſpoſer du College des Electeurs & de la Chambre Imperiale, ſe donne le commandemẽt abſolu ſur toutes les troupes d'Allemagne, & s'attribuë la connoiſſance de tous les differens, qui pourroient deſormais naiſtre ſur le fait de la Religion concernant le Traicté de Prague: ainſi accordant vne paix de peu d'années aux Lutheriens, il ſe rend maiſtre de toutes les forces de l'Empire pour en vſer à la premiere commodité, comme bon luy ſemblera. Et pour cela il a exclu dudit Trai-

Et de ſe rendre maiſtre de toutes les forces de l'Empire.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1635_009.jpg



été quelques Princes moins puiſſans, & a voulu traicter auec le ſeul Chef des Proteſtans, afin qu'ayant ioint à ſon party les plus conſiderables, il procuraſt vne diuiſion entre le reſte des alliez, pour finalement en ruiner le party, & ſe rendre maiſtre abſolu de l'Empire.

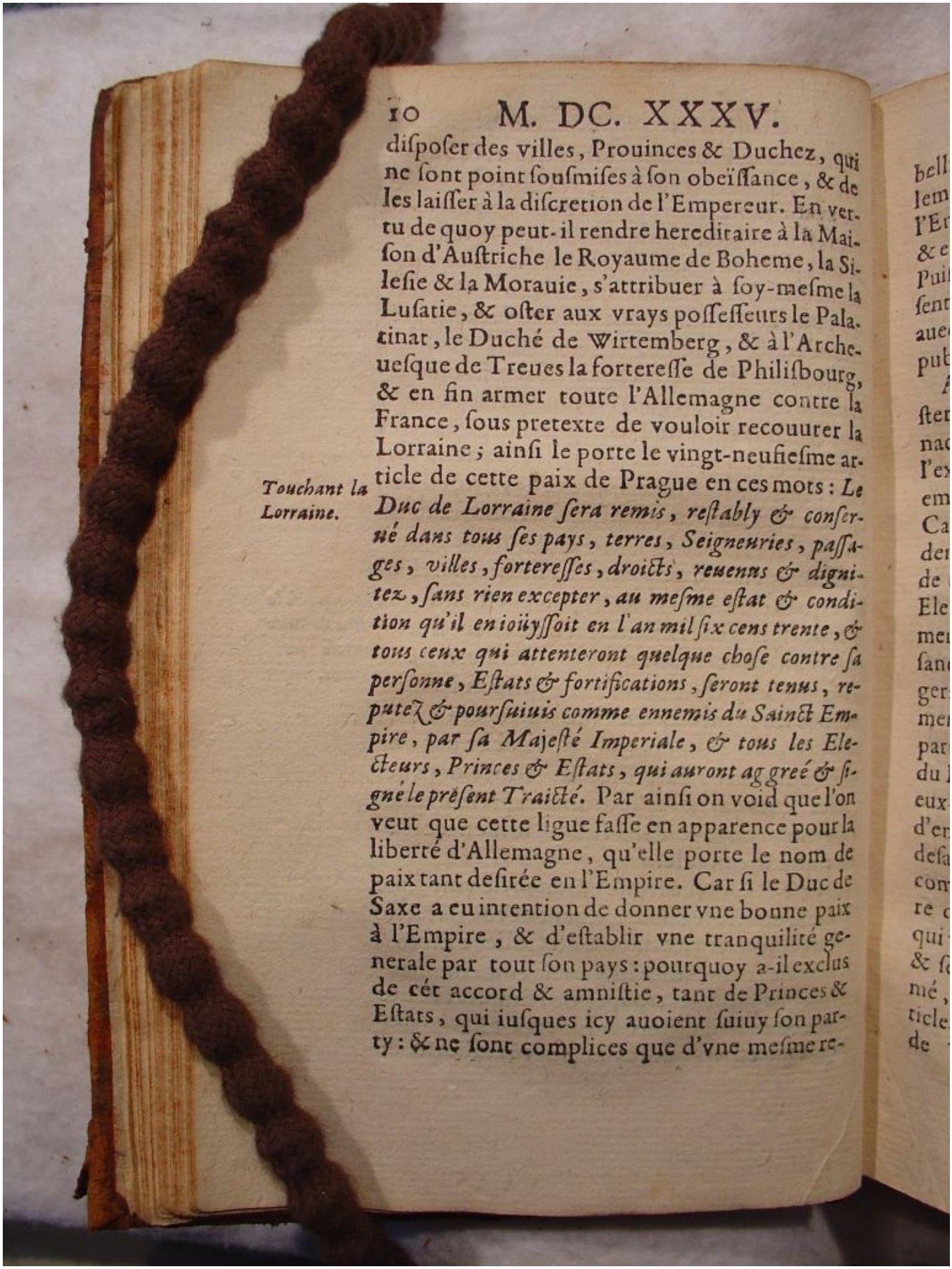
Tous ces artifices ont eſté exactement pratiqués au Traicté de Prague, dans lequel faiſant ſemblant de caſſer la Ligue des Eſtats Catholiques d'Allemagne, Ils ont ſous le nom du Sainct Empire, attiré vne grande partie des Princes de la maiſon d'Auſtriche, & par meſme moyen exclud les plus puiſſans des Proteſtans, ſçauoir les Comtes Palatins, le Lantgraue de Heſſe, & les Ducs de Wirtemberg, de peur qu'à preſent qu'ils ſont opprimez, ils ne cherchaſſent quelque ſecours eſtranger. C'eſt ainſi que le Duc de Saxe s'eſt abuſé, car cherchant ſon repos pluſtoſt dans vne paix particuliere, que dans vne amniſtie generale, meſpriſant l'amitié de tous les Princes pour faire alliance auec vn ſeul, & pour éuiter la guerre, il taſche par vne guerre inteſtine de porter les armes dans les terres de ſes alliez, & ſe trouue à preſent miſerablement engagé dans vne qui le menace d'vne ruine ineuitable.

Danger où le Duc de Saxe expoſe ſes Eſtats.

N'eſt-ce pas vne choſe eſtrange de voir, que luy ſeul contre le conſentement de tous, traicte auec l'Empereur, & diſpoſe du College Electoral, & de la Chambre Imperiale, du commandement abſolu des troupes de l'Empire, & des taxes & contributions de tous les Eſtats d'icelluy. Qui eſt-ce qui luy a donné l'authorité de

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1635_010.jpg



diſpoſer des villes, Prouinces & Duchez, qui ne ſont point ſouſmiſes à ſon obeïſſance, & de les laiſſer à la diſcretion de l'Empereur. En vertu de quoy peut-il rendre hereditaire à la Maiſon d'Auſtriche le Royaume de Boheme, la Sileſie & la Morauie, s'attribuer à ſoy-meſme la Luſatie, & oſter aux vrays poſſeſſeurs le Palatinat, le Duché de Wirtemberg, & à l'Archeueſque de Treues la fortereſſe de Philiſbourg, & en fin armer toute l'Allemagne contre la France, ſous pretexte de vouloir recouurer la Lorraine; ainſi le porte le vingt-neufieſme article de cette paix de Prague en ces mots: *Le Duc de Lorraine ſera remis, reſtably & conſerué dans tous ſes pays, terres, Seigneuries, paſſages, villes, fortereſſes, droicts, reuenus & dignitez, ſans rien excepter, au meſme eſtat & condition qu'il en ioüyſſoit en l'an mil ſix cens trente, & tous ceux qui attenteront quelque choſe contre ſa perſonne, Eſtats & fortifications, ſeront tenus, reputez & pourſuiuis comme ennemis du Sainct Empire, par ſa Majeſté Imperiale, & tous les Electeurs, Princes & Eſtats, qui auront aggreé & ſigné le preſent Traicté.* Par ainſi on void que l'on veut que cette ligue faſſe en apparence pour la liberté d'Allemagne, qu'elle porte le nom de paix tant deſirée en l'Empire. Car ſi le Duc de Saxe a eu intention de donner vne bonne paix à l'Empire, & d'eſtablir vne tranquilité generale par tout ſon pays: pourquoy a-il exclus de cét accord & amniſtie, tant de Princes & Eſtats, qui iuſques icy auoient ſuiuy ſon party: & ne ſont complices que d'vne meſme re-

Touchant la Lorraine.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan